

Compte-rendu d'exécution de la mise en œuvre du complément Indemnitaire annuel (CIA) au titre de 2021 pour les agents bénéficiant du RIFSEEP (hors membres du CODIR)

Répartition du CIA par niveau de modulation (*)

	Nombre d'agents par niveau de modulation												Nombre total d'agents		Montant moyen en euros		
	Insuffisant		A développer / A consolide		Satisfaisant		Très satisfaisant		Excellent		Non renseigné		F	H	F	H	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)																	
ipef				1		2		9				2		2	12	NR	1421
icpef		1			3	10	5	11		1			8	23	1437	1349	
iqpef						1		5				1		1	6	NR	1451
Corps des administrateurs civils (AC)																	
admin. civil												1	1	1	1	NR	NR
admin. civil hc							2		1			1		1	3	NR	1230
admin. civil gén.												1		0	1	-	NR
Corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE)																	
aue												2	1	2	1	NR	NR
aue en chef					1	1	2	2						3	3	1353	1297
Corps des attachés d'administration de l'État (AAE)																	
attaché				1	2	12	9	25	6					38	17	1086	1003
attaché pal				2		5	6	14	6					21	12	1210	1185
attaché hc						2		9				2		11	2	1261	NR
CAEDAD								4				1		4	1	1318	NR
Corps des ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE Ex-IAM)																	
ingénieurs des tpe												1		1	0	NR	-
ingénieur divisionnaire tpe												1		0	1	-	NR
Corps des chargés d'études documentaires (CED)																	
CED												1	1	1	1	NR	NR
CED-P												1		1	0	NR	-
Corps des agents de catégorie A en PNA (ingénieur de recherche, MAA, études et fabrications, ISIC)																	
A 1 ^{er} niveau				1	4	8	3	4						7	13	1057	1051
A 2eme niveau					4	1	1	2						5	3	1131	1275
A 3eme niveau												2		0	2	-	NR
Corps des secrétaires administration-contrôle dév.dur (SACDD)																	
sacdd cn				3		26	4	27	6					56	10	543	604
sacdd cs				2	1	13	4	11	2					26	7	550	497
sacdd ce				1		12	2	23	4					36	6	583	643
Corps des agents de catégorie B adm en PNA (MEF – MAA...)																	
SA CN												1		1	0	NR	-
SA CS														0	0	-	-
SA CE												2	1	2	1	NR	NR
Corps des agents de catégorie B tech en PNA (MAA)																	
TSP												1	1	1	1	NR	NR
TSC												1	1	1	1	NR	NR
Corps des adjoints administratifs (AAAE)																	
AA		1				6		6	2		1			13	3	347	398
AAP2		1		6	2	34	4	17	3	1				59	9	345	316
AAP1				2	1	29	8	31	3	2				64	12	365	320
Corps des adjoints techniques (ATAE)																	
adj.tec.													2	0	2	-	NR
adj.tec.pal 2cl							4		2			2		2	6	NR	346
adj.tec.pal 1cl														0	0	-	-
Corps des agents de catégorie C en PNA (MEF – MAA...)																	
AA														0	0	-	-
AAP2												1		1	0	NR	-
AAP1												1		0	1	-	NR
Ensemble des corps	2	1	17	8	151	66	178	68	3	2	18	16	369	161			

* Les données ne sont pas renseignées au sein de la cellule si le nombre d'agents par niveau de modulation/grade/genre n'est pas au moins de 3. Pour ces situations, les données sont portées dans la colonne "non renseigné" et les montants moyens en € sont indiqués Non Renseignés

Pour rappel (selon la note de gestion du MTE du 3 août 2021):

- La manière de servir « Insuffisante » concerne les agents qui font preuve d'une défaillance caractérisée en matière d'engagement et d'implication professionnels dans les missions qui leur sont dévolues.
- La manière de servir est considérée « A développer/ A consolider » lorsque les connaissances sont élémentaires et nécessitent un accompagnement important.
- La manière de servir est considérée « Satisfaisante » lorsque les connaissances sont générales et en conformité avec les attentes de la hiérarchie. L'agent fait preuve d'une autonomie dans la prise en charge de situations courantes.
- La manière de servir est considérée « Très satisfaisante » lorsque les connaissances sont approfondies et que l'agent fait preuve d'une autonomie et/ou d'une très forte implication dans la prise en charge de situations complexes.
- La manière de servir est considérée « Excellente » lorsque l'agent domine les sujets traités, est capable de les faire évoluer et fait preuve d'une implication au-delà des attentes.

Compte-rendu d'exécution de la mise en œuvre du complément annuel des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) au titre de 2021

Répartition du CA par niveau de modulation (*)

		Nombre d'agents par niveau de modulation												Nombre total d'agents		Montant moyen en euros			
		Insuffisant		A développer / A consolider		Satisfaisant		Très satisfaisant		Excellent		Non renseigné							
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H						
Catégorie des ingénieurs de haute maîtrise (IHM)																			
	IHM1					3	14		3							3	17	382	359
	IHM2				1	3	12	3	14							6	27	421	403
	IHM3						7		9							0	16	-	434
Catégorie des techniciens																			
	Tech 1-1		1				5		1							0	7	-	250
	Tech 1-2						9		5							0	14	-	308
	Tech 2						8		6			1				1	14	NR	288
	Tech 3				1		5		8			2				2	14	NR	311
Catégorie des ouvriers																			
	Ouvriers 1															0	0	-	-
	Ouvriers 2						1		4							0	5	-	200
Ensemble des catégories		0	1	0	2	6	61	3	50	0	0	3	0	12	114				

* Les données ne sont pas renseignées au sein de la cellule si le nombre d'agents par niveau de modulation/grade/genre n'est pas au moins de 3. Pour ces situations, les données sont portées dans la colonne "non renseigné" et les montants moyens en euros sont indiqués Non Renseignés

Pour rappel (selon la note de gestion du MTE du 3 août 2021) :

- La manière de servir « Insuffisante » concerne les agents qui font preuve d'une défaillance caractérisée en matière d'engagement et d'implication professionnels dans les missions qui leur sont dévolues.
- La manière de servir est considérée « A développer/ A consolider » lorsque les connaissances sont élémentaires et nécessitent un accompagnement important.
- La manière de servir est considérée « Satisfaisante » lorsque les connaissances sont générales et en conformité avec les attentes de la hiérarchie. L'agent fait preuve d'une autonomie dans la prise en charge de situations courantes.
- La manière de servir est considérée « Très satisfaisante » lorsque les connaissances sont approfondies et que l'agent fait preuve d'une autonomie et/ou d'une très forte implication dans la prise en charge de situations complexes.
- La manière de servir est considérée « Excellente » lorsque l'agent domine les sujets traités, est capable de les faire évoluer et fait preuve d'une implication au-delà des attentes.

Compte-rendu d'exécution de la mise en œuvre du complément Indemnitaire annualisé (CIA) au titre de 2021 pour les agents bénéficiant du RIFSEEP (hors membres du Codir)

Agents de catégorie A avec une enveloppe de référence de 1 050€ (SD) ou 1 200€ (AC) (1^{er} niveau de grade de AAE, IAE, ITPE ex IAM , IEF, CED, ISIC)

Niveau de modulation	Pourcentage d'agents ayant un CIA
Insuffisant	0,00 %
A développer / A consolider	5,06 %
Satisfaisant	45,57 %
Très satisfaisant	49,37 %
Excellent	0,00 %

Agents de catégorie A avec une enveloppe de référence de 1 200€ (SD) ou 1 350€ (AC) (2^{ème} et 3^{ème} niveau de grade de AAE, IAE, ITPE ex IAM , IEF, CED, IR et CAEDAD)

Niveau de modulation	Pourcentage d'agents ayant un CIA
Insuffisant	0,00 %
A développer / A consolider	3,17 %
Satisfaisant	34,92 %
Très satisfaisant	61,90 %
Excellent	0,00 %

Agents de catégorie A avec une enveloppe de référence de 1 350€ (SD) ou 1 500€ (AC) (AC, AUE, IPEF)

Niveau de modulation	Pourcentage d'agents ayant un CIA
Insuffisant	1,47 %
A développer / A consolider	1,47 %
Satisfaisant	35,29 %
Très satisfaisant	60,29 %
Excellent	1,47 %

Agents de catégorie B avec une enveloppe de référence de 550€ (SD) ou 660€ (AC) (SACDD et autres agents en PNA)

Niveau de modulation	Pourcentage d'agents ayant un CIA
Insuffisant	0,00 %
A développer / A consolider	4,70 %
Satisfaisant	43,62 %
Très satisfaisant	51,68 %
Excellent	0,00 %

Agents de catégorie C avec une enveloppe de référence de 350€

Adjoint administratif (agents du MTE et autres agents en PNA)

Niveau de modulation	Pourcentage d'agents ayant un CIA
Insuffisant	1,23 %
A développer / A consolider	6,79 %
Satisfaisant	51,23 %
Très satisfaisant	38,27 %
Excellent	2,47 %

Adjoint technique

Niveau de modulation	Pourcentage d'agents ayant un CIA
Insuffisant	0,00 %
A développer / A consolider	0,00 %
Satisfaisant	60,00 %
Très satisfaisant	40,00 %
Excellent	0,00 %

Pour rappel (selon la note de gestion du MTE du 3 août 2021) :

- La manière de servir « Insuffisante » concerne les agents qui font preuve d'une défaillance caractérisée en matière d'engagement et d'implication professionnels dans les missions qui leur sont dévolues.
- La manière de servir est considérée « A développer/ A consolider » lorsque les connaissances sont élémentaires et nécessitent un accompagnement important.
- La manière de servir est considérée « Satisfaisante » lorsque les connaissances sont générales et en conformité avec les attentes de la hiérarchie. L'agent fait preuve d'une autonomie dans la prise en charge de situations courantes.
- La manière de servir est considérée « Très satisfaisante » lorsque les connaissances sont approfondies et que l'agent fait preuve d'une autonomie et/ou d'une forte implication dans la prise en charge de situations complexes.
- La manière de servir est considérée « Excellente » lorsque l'agent domine les sujets traités, est capable de les faire évoluer et fait preuve d'une implication au-delà des attentes.

Compte-rendu d'exécution de la mise en œuvre du complément annuel des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) au titre de 2021

Agents de catégorie ingénieur avec une enveloppe de référence de 400€

Niveau de modulation	Pourcentage d'agents ayant un CA
Insuffisant	0,00 %
A développer / A consolider	1,45 %
Satisfaisant	56,52 %
Très satisfaisant	42,03 %
Excellent	0,00 %

Agents de catégorie technicien avec une enveloppe de référence de 290€

Niveau de modulation	Pourcentage d'agents ayant un CA
Insuffisant	1,92 %
A développer / A consolider	3,85 %
Satisfaisant	55,77 %
Très satisfaisant	38,46 %
Excellent	0,00 %

Agents de catégorie ouvrier avec une enveloppe de référence de 200€

Niveau de modulation	Pourcentage d'agents ayant un CA
Insuffisant	0,00 %
A développer / A consolider	0,00 %
Satisfaisant	20,00 %
Très satisfaisant	80,00 %
Excellent	0,00 %

Pour rappel (selon la note de gestion du MTE du 3 août 2021) :

- La manière de servir « Insuffisante » concerne les agents qui font preuve d'une défaillance caractérisée en matière d'engagement et d'implication professionnels dans les missions qui leur sont dévolues.
- La manière de servir est considérée « A développer/ A consolider » lorsque les connaissances sont élémentaires et nécessitent un accompagnement important.
- La manière de servir est considérée « Satisfaisante » lorsque les connaissances sont générales et en conformité avec les attentes de la hiérarchie. L'agent fait preuve d'une autonomie
- La manière de servir est considérée « Très satisfaisante » lorsque les connaissances sont approfondies et que l'agent fait preuve d'une autonomie et/ou d'une très forte implication dans la
- La manière de servir est considérée « Excellente » lorsque l'agent domine les sujets traités, est capable de les faire évoluer et fait preuve d'une implication au-delà des attentes.